

Date de la séance

Le 9 avril 2025

Date de convocation

Le 27 mars 2025

Date de publication

Le 27 mars 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 23

Procurations 7

Excusé 0

Absents 4

N° 2025-04-10

OBJET :

**REPRISE ANTICIPÉE  
DES RESULTATS –  
BUDGET CCGM**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le mercredi 9 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Caroline QUINET

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

**Excusé :** /

**Absents :** Olivier RAVENEL, , Katrin VARILLON, Vincent GAY, William FALCHETTO

**Secrétaire de séance :** Yves DEKEYREL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** l'état des Restes à réaliser 2024,

**VU** la balance des comptes des résultats de l'exécution du budget 2024,

**CONSIDERANT** qu'une reprise des résultats est proposée lors du vote du budget 2025 et se présente ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Réalisations de l'exercice	9 474 684,73	12 020 145,00
	Reportes de l'exercice 2023 (002)		432 790,72
	Total	9 474 684,73	12 452 935,72
	<b>Excédent ou déficit (-) de fonctionnement</b>		<b>2 978 250,99</b>

		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	Réalisations de l'exercice	180 913,60	2 147 529,24
	Reportes de l'exercice 2023 (001)		2 124 658,28
	Total	180 913,60	4 272 187,52
	<b>Excédent ou déficit (-) d'investissement</b>		<b>4 091 273,92</b>

Restes à réaliser à reporter en 2024	Section d'investissement	513 602,47	120 865,00
	<b>Excédent ou déficit (-)</b>		<b>-392 737,47</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>-392 737,47</b>
------------------------------	--------------------

Affectation en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	2 978 250,99
Reprise du solde d'exécution 2024 section d'investissement (crédit c/001)	4 091 273,92

**CONSIDERANT** que si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025,

**CONSIDERANT** l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 26 mars 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL),

- ⇒ **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2024,
- ⇒ **ADOpte** pour le budget 2025, la reprise anticipée des résultats ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .11/04/2025.....
- Document rendu exécutoire le .11/04/2025.....